



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 12 avril 2022 DELIBERATION

Rapporteur : M. Raymond VILLALBA

Secrétaire de séance : Monsieur Sami BOURI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRERE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etaient absent-e-s :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Nathalie PASTOR

36 - CONVENTION POUR PRESTATIONS D'ASSAINISSEMENT AUX COMMUNES DE GERONCE, GEÛS ET SAINT GOIN

Les communes de Géronce, Geüs et Saint Goin ont fait une demande auprès de la régie d'assainissement pour une assistance technique dans l'exécution des tâches d'entretien des installations d'assainissement (réseaux, station).

Ces prestations font déjà l'objet de conventions avec d'autres collectivités de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Le service de la régie assainissement pourra sous réserve de disponibilités intervenir auprès des communes signataires.

Après réunion en mairie de Géronce le 14 mars 2022, il a été décidé de proposer aux trois communes de valider les conventions ci-jointes. Les prestations font l'objet d'une rémunération selon le prix unitaire soumis à actualisation annuelle.

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 24 mars 2022,

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions ci-annexées.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2022.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 19/04/2022

Le Maire,



Bernard UTHURRY

